

# Rapport de Société à Mission 2023

---

*Ce rapport du comité de mission, ou rapport extra financier est annexé au rapport de gestion présenté à l'AG qui approuve les comptes annuels.*

## Présentation de l'Entreprise

- Nom de l'entreprise : Decathlon Experience
- Siège social : 6 rue des Bouvières, 74940 Annecy, France
- Date de création : Juin 2020
- Effectif : 32 employés
- Répartition Homme-Femme : 50% hommes, 50% femmes
- Secteur d'activité : Plateforme de réservation de voyages sportifs
- Forme juridique : Société par actions simplifiée au capital social de 6 301 000 euros
- Siret : n°88387541100034
- Statut de société à mission : Depuis le 27 juillet 2022
- Modèle d'affaires : Decathlon Experience commercialise Decathlon Travel, une plateforme de réservation de voyages sportifs. Son revenu est constitué des commissions qu'elle facture à ses partenaires pour la vente des voyages sportifs publiés sur son site.

## Adoption du Statut de Société à Mission

Le statut de société à mission a été adopté le 22 juillet 2022 suite à une concertation de tous les salariés en plénière. Il a été adopté pour engager toute l'entreprise vers la pratique d'un tourisme responsable.

La Mission de l'Entreprise (ou raison d'être) indiquée au KBIS est **"Nous nous engageons à adopter des pratiques durables et à les partager avec les acteurs du tourisme, que sont nos fournisseurs de prestations touristiques, nos employés et nos clients, afin d'agir ensemble pour un monde meilleur. Notre Société entend donc générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités."**

## Comité de Mission

- Composition : 100% de collaborateur.rice.s, un par direction. Adeline Duché (support), Pauline Angleys (marketing), Aliénor Behaghel (opérations), Philippe Petit (IT)
- Dates des réunions en 2023 : 26/01/23, 27/03/23, 25/05/23, 31/08/23
- Responsabilités : Le comité de mission met en œuvre la mission de l'entreprise en fixant les objectifs spécifiques, les plans d'actions de chacun et rapporte leur atteinte. Le comité de mission est également chargé de préparer les audits prévus par la loi.

## Objectifs Sociaux et Environnementaux

Objectifs sociaux et environnementaux	Objectifs Spécifiques	Cibles 2023	Résultats
Lutter contre l'inactivité physique en proposant à nos clients d'aller à la rencontre du monde, des autres et de soi grâce aux voyages sportifs	Encourager la pratique sportive en proposant une multitude de sports différents	Proposer le choix du sport sur le moteur de recherche	Livré
	30% minimum des activités d'un voyage sont consacrées à la pratique du sport.	100% des voyages à la vente sur le site indiquent le nombre d'heures de sport (minimum 2 heures par jour hors 1 et dernier jour)	Livré 121 872 heures de sport effectuées en 2023, soit 31 heures de sport par séjour
Offrir un environnement équitable, inclusif et bienveillant à toutes les parties prenantes avec lesquelles nous interagissons (employés, fournisseurs de prestations touristiques, clients)	Rendre nos clients heureux NPS Client=65	1.Intégrer les informations sur le lieu de départ, le niveau sportif et le matériel dans tous les emails de confirmation 2.Appeler tous les clients qui ont mis une note <7/10 au QDS 3. Présenter chaque semaine aux collaborateurs.rice.s les raisons d'insatisfaction des client.e.s	NPS client 2023 = 66,7  Les cibles 1, 2 et 3 ont été réalisées.
	Satisfaire nos fournisseurs de prestations touristiques Note moyenne globale au questionnaire de satisfaction >7/10:	1.Simplification du process de facturation pour faciliter les réconciliations. 2. Automatisation partielle des stocks et des prix grâce à WEBRESA. 3.Mise en place d'une routine mensuelle avec les fournisseurs	Note moyenne globale au dernier questionnaire de satisfaction : 8.02/10  Les cibles 1, 2 et 3 ont été réalisées.
	Avoir des salarié.e.s heureux	>80% des salarié.e.s qui recommandent l'entreprise	96% des salariés recommandent l'entreprise en décembre 2023
Protéger les terrains de jeux de nos séjours sportifs	Mesurer les émissions carbone des voyages effectués par nos clients	Développer un rapport qui permet de comptabiliser les émissions carbone réalisées par les clients	Le rapport est disponible depuis notre outil "Perf Offer RSE". Émissions des voyages 2023 : 2 166 tonnes de CO2e en 2023
	Contribuer à la neutralité carbone mondiale à hauteur des émissions des voyages réalisés	Couvrir 100% des émissions réalisées par les voyages 2023 par l'achat de crédits carbone labellisés "label bas carbone"	Achats des crédits carbone labellisés : 186 tonnes en 07/2022 1180 tonnes en 07/23 2191 tonnes en 04/2024
	Développer une gamme de voyages bas carbone	Proposer plus de 100 voyages bas carbone en 2023	259 voyages sont disponibles à la vente dans cette gamme au 31/12/2023

## Définition des termes

- **NPS** est le Net promoter score. Sa formule de calcul :

$$\text{NPS} = \frac{(\text{Nombre de promoteurs} - \text{Nombre de détracteurs})}{\text{Nombre de personnes interrogées}} \times 100$$

- **Voyage bas carbone** : en 2023 est un voyage qui cumule les 3 critères suivants :

1. La présence d'une gare ferroviaire ou routière à proximité du départ du voyage (< 30 km de la ville de départ du voyage en Europe),
2. Aucun transfert carboné pendant le voyage, de personnes ou de bagages (sauf le premier et le dernier jour)
3. Une pratique sportive peu émettrice.

Les critères 1 et 2 ont évolué en mai 2024. *Les nouveaux critères sont disponibles sur notre site internet.*

- **Tourisme responsable** : le tourisme responsable est un tourisme qui est conscient de son impact sur l'environnement et qui encourage l'adoption de pratiques durables.

## Budget Consacré à la Mission en 2023

- Protéger les terrains de jeux de nos séjours sportifs par l'intermédiaire d'achat de crédit carbone labellisés "label bas carbone" par le ministère de la transition écologique) : 35 790€

- Offrir un environnement équitable, inclusif et bienveillant à toutes les parties prenantes avec lesquelles nous interagissons (employés, fournisseurs de prestations touristiques, clients ( par l'intermédiaire d'évaluations et de certifications et d'actions de formations et de sensibilisations : 2 926€

- Total : 38 715€

## Engagement des Parties Prenantes en 2023

Cette section détaille comment l'entreprise engage ses différentes parties prenantes, les employé.e.s, les clients, les fournisseurs, et la communauté. Voici des exemples concrets :

- **Employé.e.s :**

- Communication : Chaque mois, lors de la Monthly (séance en plénière où l'intégralité des collaborateurs.rice.s est convié), le taux d'atteinte des objectifs spécifiques est présenté, ainsi que les actions qui ont été réalisées.

- Formations : Des ateliers de formation sur le voyage responsable et la communication responsable ont été proposés en 2023. **Plus de collaborateur.rice pourraient être formé.e.s.**

- **Clients :**

- Communication : sur les emails de confirmation de voyage, une communication sur le tourisme responsable est effectuée. **Elle pourrait être améliorée.**

- Satisfaction : Une enquête de satisfaction intégrant une question sur nos engagements est envoyée à tous nos clients.

- Information : Transparence sur les émissions en CO2e des voyages.

- **Fournisseurs de prestations touristiques :**

- Engagements de durabilité avec nos fournisseurs.
- Questionnaire pour s'assurer du respect des standards environnementaux et sociaux.  
Nous pourrions mettre en place des audits

- **Communauté**

- B2B - Participation active à l'association ATR avec les autres acteurs du tourisme responsable.
- B2C : prise de parole incitant à un tourisme responsable sur notre site et sur les réseaux sociaux.

## **Avis du Comité de Mission**

- **Évaluation du Comité**

Le comité de mission de Decathlon Travel a examiné les résultats de l'année écoulée et constate des progrès significatifs vers les objectifs définis : Les initiatives mises en place pour réduire les émissions de CO2, augmenter le taux de voyages bas carbone, et promouvoir la satisfaction des clients et des partenaires ont été particulièrement efficaces. Cependant, il reste des marges d'amélioration, notamment dans la sensibilisation des visiteurs du site et la formation des salarié.e.s qui doit être plus massive.

- **Pour 2024, le comité recommande de**

- 1.Intensifier les efforts de sensibilisation et d'éducation environnementale auprès du grand public en obtenant la note de 4 minimum (sur 5) à la question du questionnaire de satisfaction " Pensez-vous que Decathlon Travel s'engage pour un tourisme responsable ?"
- 2.Poursuivre et renforcer les partenariats avec des associations et des startups écologiques, comme la Convention des Entreprises pour le Climat, For My Planet ou encore ATR, Mollow et bien d'autres.
- 3.Continuer à proposer des actions de formation aux collaborateurs.rice.s.
- 4.Réussir à vendre encore plus de voyages bas carbone et atteindre 1 vente sur 2.
- 5.Et pourquoi pas ouvrir le comité de mission à une personne extérieure.

## **Conclusion**

Decathlon Travel a réalisé des progrès significatifs vers ses objectifs, avec des réductions notables des émissions de CO2, une augmentation du taux de voyages bas carbone et une forte implication des parties prenantes. L'entreprise réitère son engagement à s'investir pour développer le tourisme responsable et continuer à améliorer ses pratiques et ses impacts environnementaux.



**Avis de l'Organisme Tiers Indépendant sur la  
vérification de l'exécution des objectifs sociaux et  
environnementaux**

**DECATHLON EXPERIENCE**

**REFERENCE DE LA MISSION : SAM143**

**PERIODE ALLANT DU 28/07/2022 AU 31/12/2023**

**TYPE D'OTI : TIERCE PARTIE**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1945 (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 28/07/2022 au 31/12/2023 joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- Le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- Le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que

Par conséquent, la société DECATHLON EXPERIENCE respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre suivants :

- « Lutter contre l'inactivité physique en proposant à nos clients d'aller à la rencontre du monde, des autres et de soi grâce aux voyages sportifs »
- « Offrir un environnement équitable, inclusif et bienveillant à toutes les parties prenantes avec lesquelles nous interagissons (employés, fournisseurs de prestations touristiques, clients) »
- « Protéger les terrains de jeux de nos séjours sportifs »

, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

## Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Les objectifs opérationnels ne sont pas tous concrets notamment ceux en lien avec le bonheur (« Rendre nos clients heureux » et « Avoir des salarié.e.s heureux »).
- La rédaction du rapport de mission n'est pas réalisée par le comité de mission. Néanmoins, celui-ci partage bien son avis sur l'atteinte des résultats.
- Nous soulignons la singularité de la mission. Celle-ci reflète sans ambiguïté l'identité, la culture et les convictions de DECATHLON EXPERIENCE. Toute l'activité est couverte par la mission.
- Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que la société n'a pas défini d'horizon temporel à court-moyen-long termes sur les cibles des objectifs, les indicateurs et les plans d'actions permettant de dessiner la trajectoire de la mission.

## Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande)

## Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

## Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- De constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

## Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

En application des dispositions de l'article R.210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 27 mai 2021 déterminant les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification ainsi qu'à notre programme de vérification (PG01) relatif aux sociétés à mission.

## Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et au fascicule documentaire de l'AFNOR FD-X 30-039 « Guide méthodologique Sociétés à mission ».

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et du fascicule documentaire de l'AFNOR FD-X 30-039 « Guide méthodologique Sociétés à mission ».

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre avril et juillet 2024 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons notamment mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, représentant notamment la direction, le comité de mission, les collaborateurs.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la **cohérence** des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
  - o Les informations disponibles dans l'entité (par exemple, comptes rendus ou supports des réunions avec des parties prenantes internes ou externes) ;
  - o La feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;
  - o Le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, sur le site internet).

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- Les informations collectées ;
- La raison d'être et
- Les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'**exécution** des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
  - Apprécie le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité ;
  - Vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
  - Vérifié l'existence de procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
  - Mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - Apprécie la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Rennes, le lundi 29 juillet 2024

L'Organisme Tiers Indépendant,

Impaccct

Hélène Roussin-Le Texier

Vérificatrice impactante